



Association du syndrome de Sjögren

3155 rue Hochelaga, Bureau 001, Montréal (PQ) H1W 1G4

Tél. : (514) 934-3666 Sans frais : 1 877 934-3666

Courriel : sjogrenquebec@gmail.com - Site Internet : sjogrens.ca

Montréal, le 11 mai 2019

AVIS DE CONVOCATION

Destinataires : Membres de l'Association du syndrome de Sjögren

À une Assemblée extraordinaire et à l'Assemblée générale annuelle

Chers membres,

Par la présente, vous êtes convoqués à la 22e Assemblée générale annuelle de l'Association du syndrome de Sjögren. Cette assemblée se tiendra le **29 mai 2019 à partir de 12h45** au bureau de l'Association du Syndrome de Sjögren, situé au 3155, rue Hochelaga, salle Boyer à Montréal, près du métro Préfontaine.

En **Assemblée extraordinaire**, comme membre vous serez appelé à adopter deux propositions de modifications aux statuts et règlements de l'Association.

Par la suite, lors de l'**Assemblée générale annuelle**, comme membre vous recevrez:

- le rapport des activités de l'exercice se terminant le 31 mars 2019 et les prévisions budgétaires 2019-2020,
- le rapport de l'expert-comptable ainsi que les états financiers annuels qui s'y rapportent.

De plus, vous serez appelés à élire les membres du Conseil d'Administration ainsi que de prendre toute décision réservée à l'Assemblée, s'il y a lieu.

Pour de plus amples renseignements sur les points à traiter lors de l'Assemblée extraordinaire et l'Assemblée générale annuelle, veuillez consulter les deux propositions d'ordre du jour aux pages 2 et 4 de ce document.

Afin de faciliter l'organisation de cette journée, nous vous demandons de confirmer votre présence avant le 26 mai si possible (formulaire à la 5).

Espérant vous retrouver en grand nombre **mercredi le 29 mai prochain**, recevez mes salutations les meilleures.

Danielle-Flore Soucy
présidente

Sjögren Syndrome Association inc.

3155 Hochelaga, Bureau 001, Montréal, Québec, Canada H1W 1G4

Tél. : (514) 934-3666 Sans frais : 1 877 934-3666

Courriel : sjogrenquebec@gmail.com

22^e ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Mercredi 29 mai 2019 à 12h45

*au bureau de l'Association du Syndrome de Sjögren,
situé au 3155, rue Hochelaga, salle Boyer à Montréal,
près du métro Préfontaine.*

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination du président(e) et du secrétaire;
3. Avis de convocation de l'assemblée extraordinaire et vérification des présences;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Modifications aux statuts et règlements
 - 5.1 Changement du nombre d'administrateurs-trices au conseil d'administration
 - 5.2 Durée du mandat des administrateurs-trices
6. Levée de l'assemblée.

Lise St-André
secrétaire

Note: Voir proposition de modifications aux statuts et règlements en p.3 de ce document.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Le règlement doit être adopté par les administrateurs et être ratifié par **au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin.**

TEXTE ACTUEL DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 5 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 COMPOSITION

La corporation est administrée par un Conseil composé de **neuf (9)** personnes.

MODIFICATIONS PROPOSÉES

ARTICLE 5 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 COMPOSITION

La corporation est administrée par un Conseil composé de **sept (7)** administrateurs. Le nombre d'administrateurs à élire lors de l'Assemblée générale annuelle est fixé par une résolution du Conseil d'administration avant l'Assemblée générale annuelle. Ces personnes doivent être majeures. Réf.: (paragraphe 7(1) de la Loi BNL)

5.5 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'élection des membres du conseil d'administration se fait lors de l'assemblée annuelle et pour un mandat de 2 ans. Les postes sont : (1) président, (2) vice-président, (3) secrétaire, (4) trésorier, (5) administrateur, (6) administrateur, (7) administrateur. Les années impaires débutant en 2019, les postes à combler sont 1, 3, 5 et 7. Les années paires, les postes à combler sont 2, 4 et 6 (en 2019 le mandat sera d'un an et à partir de 2020, le mandat sera de 2 ans). Les mises en candidature ont lieu lors de l'Assemblée générale annuelle. Les administrateurs entrent en fonction dès leur élection.

Association du syndrome de Sjögren inc.

3155 Hochelaga, Bureau 001, Montréal, Québec, Canada H1W 1G4

Tél. : (514) 934-3666 Sans frais : 1 877 934-3666

Courriel : sjogrenquebec@gmail.com

22^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi 29 mai 2019 à 13h00

*au bureau de l'Association du Syndrome de Sjögren,
situé au 3155, rue Hochelaga, salle Boyer à Montréal,
près du métro Préfontaine.*

ORDRE DU JOUR

- 22.1** Ouverture de l'assemblée;
- 22.2** Nomination du secrétaire d'assemblée et d'un(e) président(e) d'élection;
- 22.3** Avis de convocation de l'assemblée et vérification des présences;
- 22.4** Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 22.5** Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 juin 2018;
Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 5 juin 2018;
- 22.6** Présentation et adoption des états financiers 2018-2019;
- 22.7** Présentation du budget 2019-2020;
- 22.8** Choix des auditeurs;
- 22.9** Rapport du conseil d'administration;
- 22.10** Période de questions;
- 22.11** Élection des membres du conseil d'administration;
- 22.12** Ajournement;
- 22.13** Reprise de l'assemblée;
- 22.14** Présentation du conseil d'administration de l'Association pour l'année 2019-2020;
- 22.15** Mot de la présidente ou du président;
- 22.16** Levée de l'assemblée.

Lise St-André
secrétaire